

ACCAPAREMENT DES TERRES AU MALI

Entretien avec Faliry Boly, président de la plateforme nationale des producteurs de riz et secrétaire général du Sexagon (Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger). Partenaire de l'association Tamadi.

Propos recueillis par Alain Laplanche pour la MCM.

Quelle est la situation des producteurs de riz dans la zone de l'office du Niger ?

Les terres de l'Office du Niger sont la propriété de l'Etat du Mali; les paysans qui cultivent le riz ont un bail et payent une redevance. Pendant la période coloniale un barrage a été construit, il permet théoriquement d'irriguer 900 000 hectares pour la culture du riz mais seulement 80 000 hectares ont été à ce jour aménagés. Ces 80 000 hectares sont cultivés par 20 à 30 000 familles soit environ 300 000 personnes. Il existe maintenant une forte pression sur ces terres en raison de l'augmentation de la taille des familles et l'arrivée de nouveaux exploitants, les parcelles sont trop petites pour que les paysans puissent faire vivre leurs familles correctement.

Dans ce contexte, pourquoi le gouvernement attribue-t-il des terres à des sociétés étrangères ?

La Loi d'Orientation Agricole du Mali promeut l'agriculture familiale mais favorise aussi l'agro-business. Or la zone de l'Office du Niger, qui donne la possibilité d'irriguer de vastes parcelles, est une cible intéressante pour les compagnies étrangères et les Maliens qui ont des ressources financières importantes. Le gouvernement est en train de négocier avec ces sociétés des baux de 50 voire 99 ans, 600 000 hectares seraient concernés dont 100 000 hectares à Malibya, société Libyenne! Les sociétés ont en charge de réaliser des travaux d'aménagement (canaux d'irrigation, nivellement des parcelles, réseaux routiers). Les travaux d'aménagement ont commencé sans respecter l'environnement : village coupé des communications par un canal, cimetière éventré, provoquant l'indignation des habitants. Tout cela réalisé dans la plus grande opacité, ainsi les sociétés montrent des autorisations de travaux et d'attributions de terres et les autorités disent que rien n'est encore signé. Aucune information fiable ne peut être obtenue. Notre deuxième crainte concerne la ressource en eau. Les études de potentialité d'irrigation ont été faites en 1920 et 2008 mais on peut les mettre en doute car le débit d'eau du Niger baisse. Dans ces conditions aurons-nous encore accès à l'eau, d'autant qu'aucun contrat ne nous le garantit ?

Quelle a été la réaction des riziculteurs et que proposez-vous ?

Nous avons commencé par un travail d'information à la base car les gens ne connaissaient pas leurs droits. Puis il y a deux mois nous avons organisé un forum qui a regroupé 1 000 personnes. Les paysans sont venus témoigner des exactions qu'ils ont subies et dire leurs revendications. Les médias maliens étaient présents ainsi que quelques médias internationaux (la télévision Belge, un journaliste du New York Times). Maintenant nous allons essayer de mobiliser la société civile, notamment à Bamako, pour faire pression sur le gouvernement qui a pris des décisions sans être vraiment informé de la situation locale. Notre syndicat a des contrepropositions, il y a des ressources que l'on peut mobiliser : "le paysan investisseur". L'idée c'est que l'agriculteur puisse faire un crédit à long terme (15 ans) à des taux préférentiels pour aménager des parcelles de 3 hectares (taille suffisante pour faire vivre une famille) avec un bail de 30 ans. Pour cela une étude de faisabilité va être réalisée, commanditée par le Sexagon, qui a sollicité l'appui financier de SOS Faim. Notre syndicat avait également rencontré par deux fois d'autres partenaires pour un complément de financement (la Banque Mondiale, la délégation de l'UE, l'Agence Française de Développement (AFD)). Cette dernière pourtant contactée précédemment, se lance dans une étude parallèle, cette façon d'agir est incompréhensible.